



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 03/01/2023  
Reçu en préfecture le 03/01/2023  
Publié le  
ID : 045-214500498-20221215-2022121513-DE

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2022121513**

**Date de la  
convocation**  
09.12.2022

**Date  
d'affichage**  
09.12.2022

**Nombres de  
membre**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

**L'an deux mille vingt-deux, quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

**Présents :** Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ

**Absents donnant pouvoir :** Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

**Absentes :** Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

**Délibération  
2022121513**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Adressage**

Par délibération 2021-38 du 16.09.2021, le conseil municipal a décidé d'utiliser l'outil gratuit « [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr) » pour établir une base d'adresses normées et chiffrées pour la commune et se mettre ainsi en conformité avec la réglementation en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Adopte les dénominations de voies suivantes ci annexé et autorise Madame le Maire à diffuser la présente délibération auprès de la Base Nationale Adresses.**

**Le Maire,  
Florence BONDUEL,**



**Le secrétaire de séance,  
Aurélie DAUBIN,**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

## ANNEXE DELIBERATION 2022151213

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le



ID : 045-214500498-20221215-2022121513-DE

VOIE	DEBUT	FIN
<b>Chemin de St Benoît</b>	Du Chemin du Gué de l'Orme ( à la Fringale sur la RD 952)	Au pont Milourdin (lieu dit Gué Gravier)
<b>Chemin du Gué de l'Orme</b>	De la Fringale sur la RD 952	Au chemin des Châteliers
<b>Chemin du Mesnil Bretonneux</b>	Du Chemin de St Benoît -CR N°1	A la Rte de St Martin d'Abbat ( près du Mesnil Bretonneux)
<b>Chemin Changeux</b>	A la Croix des Noues sur le Chemin de St Benoît-CR 1	Aux Psaudières sur le CR N°6
<b>Chemin du Gué Gravier</b>	Au gué Gravier sur le Chemin de St Benoît-CR N°1	A la Rte du Haut du port à la Gravelle
<b>Chemin de la Paquetière</b>	Du Chemin de la Paquetière-CR N°5	Au Chemin du Gué de l'Orme
<b>Chemin du Haut du Port</b>	Au CR N°5 au nord de la plaine des Psaudières	Au CR N° 9 de la Gravelle
<b>Rte du Haut du Port vers la Gravelle</b>	Du chemin du Gué d el'Orme-N°2	Au chemin de la gravelle-CR N°9 près du Gué de la Gravelle
<b>Chemin de la Gravelle</b>	Au gué de la Gravelle sur le ruisseau du Gué de l'Orme	En face de la route forestière de St Martin à Chatenoy
<b>Chemin du petit Etang</b>	De la RD 88 en face de la Noue du Château	Jusqu'au Chemin chemin de St Benoît au petit étang-CRN°17
<b>Chemin d'Inviolata</b>	De la route de Saint Martin d'Abbat (à la Croix d'Inviolata)	Au chemin du Gué de l'orme-CR N°2
<b>Chemin de la Mairie</b>	Du CR N°17 (à la Chaumette)	Au chemin du Gué de l'orme-CR N°2
<b>Chemin de la Viollière</b>	De la rte de St Martin d'Abbat	Au CR N°13 d'Inviolata aux Châteliers
<b>Chemin des Châteliers</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat ( à l'Oie Blanche)	Au carrefour des 4 Chênes puis jusqu'au chemin du Gué de l'Orme-N°1
<b>CRN°17</b>	Du RD 952 au grand étang	Au CR N° 11 interrompu entre la Chaumette et le CR N° 15
<b>Chemin de Bray-St Aignan à Bouzy (mixte à la commune de Bray-St Aignan)</b>	Du chemin de la Feuillardière	A la RD 952, à l'entré du lotissement de la clairière
<b>Chemin aux Bœufs</b>	De la RD 88	Au CR N° 19
<b>Chemin de la Feuillardière</b>	De la RD 88	A la Rte de la Prévoté (dans le virage)
<b>Chemin de la Bergerie ( mixte avec Bray-St Aignan)</b>	De la Rte de la Prévôté (derrière la déchèterie)	Au gué de Guébord qui sépare Bouzy de Bray-St Aignan
<b>Chemin de la Prévoté</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat	Au Chemin de la Bergerie-CRN°22
<b>Chemin de la tuilerie</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat	A la Rte de Sauvée ( au lieu-dit la tuilerie de sauvée)
<b>Route de Sauvée</b>	Rue de la mairie (au Marchais)	A la RD 88
<b>Chemin du Gué de la pierre</b>	de la RD 88	Au CR N° 17 en face de la rte Forestière de Sauvée à l'entrée de la forêt
<b>Chemin de la Grande Maison</b>	De la Rte de Sauvée ( à la Maison Neuve)	Au Chemin de la Noue du Château-CR N°26 (à la grande maison)
<b>Chemin de la Noue du Château</b>	De la RD 88 (en face du CR N°11)	A la Rte de Sauvée
<b>Chemin de la petite Métairie</b>	De la rte de Sauvée	A la rte de St Martin d'Abbat( au dessus du lot de la pte Métairie)
<b>Rue de la fontaine blanche</b>	Du Chemin de la Noue du Château-CR N°26 ( au Pinaguet)	A la RD 88 (près le Crot aux oies)
<b>Rte des Ferganats</b>	De la rte de Sauvée	A la RD 88 (près le Crot aux oies)

## ANNEXE DELIBERATION 2022151213

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le



ID : 045-214500498-20221215-2022121513-DE

<b>Chemin des Fontenelles</b>	De la RD 88 près de la petite Croix	A la RD 948 à la Chesneau
<b>Chemin des Cheminées rondes</b>	Au CR du Pâtis N° 64 près le Pâtis	A la RD 948 ( face à la Bouère du Bois)
<b>Chemin des Champs Blancs</b>	Du Chemin de la Bouère du Bois	A la Rte de Sauvée
<b>Chemin de la Bouère du Bois</b>	Du RD 948	A la rte de St Martin d'Abbat (au Marchais)
<b>Chemin de la Croix Rouge</b>	De la rue de la Mairie (face à la salle des Fêtes)	A la RD 948
<b>Rue Joseph Vion</b>	De la Place de l'église à l'angle NO	Jusqu'à l'arrière de l'école ( à la fin des travaux
<b>Chemin du Gué</b>	A la RD 948 ( au rond point du bourg)	A la Rivière du St Laurent au Gué de Bouzy
<b>Route de Malassis</b>	A la RD 948 (au niveau des Près Bouchets)	A la RD 88 (près le chat sauvage)
<b>Chemin de la Noue de la Latte</b>	De la route forestière du Chat Sauvage et à la jonction du CR N° 43	A la RD 88 (en face du CR N° 64 du Pâtis)
<b>Chemin de Thifontaine</b>	A la RD 88 (au Chat Sauvage)	Se termine au chemin de la commune de Vieilles-maisons près de la maison de Thifontaine
<b>Chemin de la ferme de Thifontaine, mixte avec la Commune de Vieilles-maisons</b>	Au CR N°44 près de la maison de Thifontaine qui est sur la commune de Vieilles-maisons	A l'entrée de la Forêt à la jonction des route forestière de Thifontaine et Plateville
<b>Chemin des Mottes</b>	A la RD 88 (en face de la rte de la Caillotte)	A l'entrée de la forêt Domaniale
<b>Chemin des Bruyères</b>	Au CR N°48 ( de la guilloterie)	A la RD 88 (au lieu-dit le Chat sauvage)
<b>Chemin de la Guilloterie</b>	De la RD 88	A la Rte de la Caillotte ( entre le Guichet et la belle Ecuellée)
<b>CR N°49</b>	De la Rte de la Caillotte	Au Carrefour du toit à Colas (en Forêt Domaniale)
<b>CR N° 50</b>	De la Rte de la Boue	Au Chemin de la Grand Croix-CR N°49
<b>Rte de la Boue</b>	De la Rte de la Caillotte	A la rte du Briou (Passage par la Renardière)
<b>Chemin de la Moisellerie</b>	De la Rte du Briou ( après le lot. De la Moisellerie)	A la Rte de la Caillotte
<b>Chemin du Marchais Corpereau</b>	De la Rte du Briou ( après le lot. Du Marchais Corpereau)	A la Route de Mi-feuillage
<b>Chemin de la Clos</b>	Au CR N°55, de la Planche aux Joncs	Au Chemin du Marchais Corpereau-CR N° 53
<b>Chemin de la Planche aux Joncs</b>	A la Planche aux Joncs à la rivière qui sépare la commune de Bouzy avec celle de Bray-St Aignan	A la rte du Briou ( Face à la rte dela Boue)
<b>Chemin de l'Orangerie</b>	Du CR N° 55 (près du CR N°54)	A la Rte du Briou
<b>Chemin du Monastère</b>	Du CR N° 55 (en face de la rte de Mi-Feuillage)	A l'entrée de la Forêt Domaniale jusqu'au chemin de la Fontaine Bouillante-CR N°59
<b>Chemin de la Fontaine Bouillante</b>	Du CR N° 58 près de la forêt	Dans les bois, près de la Fontaine Bouillante à la rivière
<b>Chemin des Grands Champs</b>	Rte du Briou (près de la Maison Forestière du Briou)	A l'entrée de la Forêt Domaniale, Climat des grands Champs
<b>Chemin du Briou à l'Étang d'Orléans dans la Forêt Nationale D'Orléans</b>	A la Route Forestière de Chappes, près la route Forestière du Briou	A la route Forestière du Chat Sauvage
<b>Chemin du Pâtis</b>	De la RD 88 (en face du CR N°42)	A la Rte de la Caillotte (au Guichet)

## ANNEXE DELIBERATION 2022151213

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le



ID : 045-214500498-20221215-2022121513-DE

<b>Impasse Mme de Seigné</b>	De la Rue de la Mairie (face à l'église)	
<b>Impasse du Capitaine Goupil</b>	De la Rue de la Mairie (au niveau du N°12)	Jusqu'au parking
<b>Rue de la Fontaine bouillante</b>	De la Rte du Briou (Près du Rd Point du bourg)	A la Rte de la Caillotte (Près du Rd Point du bourg)
<b>Rue de l'Amphore</b>	De la Rte de Mi-Feuillage (Entrée du lot du Marchais Corpereau)	A la rte du Briou
<b>Rue de St Sevin</b>	De la Rte de Mi Feuillage ( face au CR N°53)	Fini en impasse
<b>Rte du Briou (Rte Communautaire)</b>	De la Rue de la Fontaine Bouillante	A la Maison forestière du Briou
<b>Rte de Mi-Feuillage (Rte Communautaire)</b>	De la Rte du Briou ( à l'entré du lieu-dit Le Marchais Corpereau)	A l'intersection avec le chemin de la Planche aux Joncs-CR N° 55
<b>Rte de la Caillotte (Rte Communautaire)</b>	De la Rue de la Fontaine Bouillante	A la RD N°88 (face CR N°46 Chemin des Mottes)
<b>Rue de la Mairie (Rte Communautaire)</b>	Du Rd point du bourg	A la sortie du bourg à l'intersection chemin de la bouère du bois/Ch du St Laurent
<b>Rte de St Martin d'Abbat (Rte Communautaire)</b>	De la rue de la Mairie	A l'intersection du Chemin de st Benoit à Vitry en limite de St Martin d'Abbat (avec la traversée de la RD 88)
<b>Rte de la Prévôtée</b>	De la Rte de St Martin d'Abbat (à l'Aulnette)	A l'intersection CR N° 21 et 19 (de la Feuillardière et de St Aignan à Bouzy)
<b>RD 88 (Département)</b>	Depuis Vieilles-Maisons-sur-Joudry	à la RD 952
<b>RD 948 (Département)</b>	Depuis Chatenoy	à Bray-ST Aignan
<b>RD 952 (Département)</b>	Du Chemin de St Benoît -CR N°1	Au Chemin de Bray-St Aignan-CR N°19